

<i>Le demandeur est une personne physique</i>	<i>Le demandeur est une personne morale</i>
Nom :	Dénomination ou raison sociale
Prénom :	Forme juridique :
Domicile :	Adresse du siège social :
.....	Numéro d'identité SIRET :
Tél. :	NOM Prénom et qualité du signataire du dossier :
Mail :
	Tél. :
	Mail :

Monsieur le Préfet
DREAL Poitou-Charentes
15, rue Arthur Ranc
BP 539
86020 POITIERS CEDEX

Objet : Demande de **certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat d'électricité** pour une installation photovoltaïque située :

- Sur un bâtiment
- Au sol

dont la puissance électrique est supérieure à 250 kW crête

Monsieur le Préfet,

Ayant fait l'acquisition d'une installation de production d'électricité photovoltaïque, j'ai l'honneur de vous demander, conformément au décret n° 2001-410 du 10 mai 2001 relatif aux conditions d'achat de l'électricité produite par des producteurs bénéficiant de l'obligation d'achat, de bien vouloir me délivrer un certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat d'électricité.

Caractéristiques de l'installation de production d'électricité :

Localisation (adresse) :

.....

Energie primaire : énergie radiative du soleil

Puissance installée : -----kWc

Nombre prévisionnel d'heures de production : ----- heures par an

Capacité de production : -----kWh/an (= puissance installée en kWc multipliée par 1500 heures/an ou 2200 heures/an si installation au sol pivotante)

Acheteur de l'électricité produite : EDF
 Autre fournisseur, (préciser l'adresse) :

.....

Si l'installation est mise en place sur un bâtiment, s'agit-il d'une construction ?

<input type="checkbox"/> neuve	<input type="checkbox"/> + de 2 ans
--------------------------------	-------------------------------------

Et à usage de :

<input type="checkbox"/> habitation principale	<input type="checkbox"/> autre (à préciser) :
--	---

Suivant les termes de l'arrêté du 12 janvier 2010 fixant les conditions d'achat, j'atteste sur l'honneur que les équipements de production d'électricité photovoltaïques assurent le clos, le couvert et la fonction d'étanchéité du bâtiment désigné ci-dessus.

Les installations sont éligibles à l'un des tarifs d'achat d'électricité suivant :

- La prime d'intégration au bâti, (bâtiment clos et couverts à usage d'habitation, d'enseignement ou de santé : 58 c€/kWh) **et** achevé depuis plus de 2 ans, à l'exception de l'habitation principale
- La prime d'intégration au bâti (autre bâtiment clos et couverts : 50 c€/kWh) **et** achevé depuis plus de 2 ans
- La prime d'intégration simplifiée au bâti, (autres bâtiments, que ceux cités précédemment, assurant la protection des personnes, des animaux, des biens ou des activités : 42 c€/kWh)
- Le tarif pour les installations non intégrées ou au sol

Type et modèle de l'équipement photovoltaïque :
.....
.....

Vous trouverez ci-joint des éléments permettant d'apprécier de l'intégration technique ou architecturale des équipements (exemples de types de pièces à joindre : notice technique, plan de situation et plan de masse, photomontage,...).

En application des dispositions du décret n° 2003-282 du 27 mars 2003 qui modifie le décret n° 2001-410 du 10 mai 2001 relatif aux conditions d'achat de l'électricité produite par des producteurs bénéficiant de l'obligation d'achat, **je déclare ne pas exploiter** moi-même ou par une société que je contrôle directement ou indirectement, **une autre installation photovoltaïque bénéficiant de l'obligation d'achat et située à une distance inférieure à 500 m** de l'installation, objet de la présente demande.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Préfet, mes salutations les meilleures.

Fait à :	Signature :
Date :	

Si la demande est présentée par une personne morale (demandeur ou mandataire), préciser NOM et Prénom du signataire, sa qualité et joindre le mandat écrit accordé par le demandeur si le signataire est mandaté pour signer la demande. Fournir également l'extrait de registre du commerce et des sociétés (Kbis).